



En attendant

Le Grand Challenge **2012**

3 / 4 DECEMBRE 2011

REGLEMENT

G R O U P E
LAGANIER

CONCESSIONNAIRE – Avenue Charles Péguy - ALES



CHEVROLET



www.groupe-laganier.com

tél : 04-66-30-02-09



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES

www.asapole.org

Vallon de Fontanes – 30520 Saint Martin de Valgalgues

Tél : 04-66-34-00-16 Mail : contact@asapole.org

PROGRAMME

➤	Parution du règlement	31 Octobre 2011
➤	Ouverture des engagements	31 Octobre 2011
➤	Cloture des engagements	28 Novembre 2011 – 24 heures
➤	Vérifications administratives	Vendredi 2 Décembre 2011 de 16 à 18 heures Samedi 3 Décembre 2011 de 8 h. 15 à 10 h. 30
➤	Vérifications techniques	Vendredi 2 Décembre 2011 de 16 à 18 heures Samedi 3 Décembre 2011 de 8 h. 15 à 10 heures
➤	1 ère Réunion du Collège	Samedi 3 Décembre 2011 à 10 heures 30
➤	Affichage des admis à l' épreuve	Samedi 3 Décembre 2011 à 10 heures 45
➤	Reconnaisances (1 tour) avec pace car	Samedi 3 Décembre 2011 à de 11 h. à 12 heures
➤	Un essai libre facultatif	Samedi 3 Décembre 2011 à 14 heures (facultatif) Dimanche 4 Décembre 2011 à 9 heures 20 (facultatif)
➤	Epreuves	Samedi 3 Décembre 2011 à 15 heures 30 et 17 heures 15 Dimanche 4 Décembre 2011 à 10 h. 45 et à 14 h. 30
➤	Affichage des résultats provisoires	Dimanche 4 Décembre 2011 : 15 mn après l' arrivée du dernier concurrent
➤	Remise des prix	Dimanche 4 Décembre 2011 : 45 mn après l' arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L' ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES, avec le concours de la Communauté d' agglomération DU GRAND ALES, organise les 3 ET 4 décembre 2011, une épreuve automobile nationale sous forme de sprint (voir règlement Course de Côte) dénommée :

EN ATTENDANT.....Le Grand Challenge **2012**

Cette épreuve ne compte pour aucun championnat ni coupe .

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional du sport automobile Languedoc Roussillon et la fédération française du sport automobile (permis d'organiser N° **R 400** en date du 28 Septembre 2011)

1-1 : OFFICIELS DE L'EPREUVE :

ORGANISATEUR TECHNIQUE : ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES – Président Robert LAGULHON

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Président Membres	Serge PAILLE Roger GUILLEMAIN Michel PERRIN
DIRECTION DE COURSE	Directeur de course Directeur adjoint	Gérard GHIGO Robert RICHARD Patrick PELAT
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET DE LA PUBLICITE		Jean Claude CHABAUD
COMMISSAIRES TECHNIQUES		Jean Pierre ROLLAND Yvon JOURNAUX Thierry GARBI
CHRONOMETRAGE, CLASSEMENTS ET MOYENS INFORMATIQUES		Christian GUEGUEN Florent RENAULT Marie Christine RICHARD

RESPONSABLE MEDICAL		Michel ROMIEU
JUGE DE FAIT		Jean Pierre ALLE
CHRONOMETREUR CHARGE DES ARRIVEES		Jean Pierre FAYARD
RESPONSABLE DU PARC CONCURRENT	Adjoint	Thierry LE FOLL Alain PAULET
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES		Claude COURET
MISE EN PLACE		Christian LE BRAS
VEHICULE DE SECURITE ET INTERVENTION		Alain GUIN
CHARGEE DE PRESSE		Marie France ESTENAVE
SPEAKER OFFICIEL		Frédéric LOMBARD

1.2.1 VERIFICATIONS :

- | | | |
|---|-------------------------------|--|
| ➤ | Vérifications administratives | Vendredi 2 Décembre 2011 de 16 à 18 heures
Samedi 3 Décembre 2011 de 8 h. 15 à 10 h. 30 |
| ➤ | Vérifications techniques | Vendredi 2 Décembre 2011 de 16 à 18 heures 30
Samedi 3 Décembre 2011 de 8 h. 15 à 10 heures |

En cas de litige des vérifications techniques pourront avoir lieu au Garage PEREZ, Quai de Bilina 30100 – ALES.

Taux horaire de la main d'œuvre : **45 € TTC**

Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique
- La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- Le casque et le système Hans
- La combinaison - Les gants

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 DEMANDE D' ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Tout concurrent qui désire participer au " Grand Challenge " doit adresser la demande d'engagement (jointe au présent règlement) dûment complétée avant le **29 novembre 2011 à minuit** , à :

ASA POLE MECANIQUE , Vallon de Fontanes – 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES.
Tél / Fax : 04-66-34-00-16 Mail : contact@asapole.org

Les double monte sont autorisées. (dans la limite de 10 pour les groupes WRC, S 2000, KIT CARS et RALLY CROSS)

Le nombre des voitures est fixé à **100** .

3.2 CONCURRENTS ADMIS

3.2.1 : Est admis , sur invitation, tout pilote de plus de 18 ans titulaire d' une licencie FFSA ou FIA en 2011. En cas de dépassement du nombre maximum d' engagés, l' organisateur est seul juge dans le choix des pilotes admis. Il sera délivré trois pass par concurrent.

3.2.2 – Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **260 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **520 €**

3.2.3 – L a demande d'engagement

Une demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement . Lors des vérifications administratives et techniques , il sera demandé les documents suivants :

- la fiche d'homologation de la voiture
- Le passeport technique
- le permis de conduire du conducteur
- la licence du conducteur
- Attestation du propriétaire avec photocopie de sa carte d'identité si le véhicule n'appartient pas au conducteur ou au concurrent

Toute demande incomplète sera refusée.

3.2.4 – Plaintes

Tout concurrent régulièrement engagé à la course « Le Grand Challenge » s'engage sur l'honneur à ne pas porter plainte contre les biens de l'état, des collectivités territoriales, les biens privés et l'organisateur.

3.2.5 – Accord

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le code sportif international, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier.

3.3 – Equipage :

Sans objet , le pilote étant seul a bord .

3.4 – Ordre de départ

Le départ sera donné dans l'ordre inverse des numéros de compétition, le plus grand partant en tête sauf repositionnement sur ordre de la direction de course. Les double- montes partiront en premier.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures admises

Toutes les berlines homologuées en possession et en configuration d' un passeport technique + les formules Caterham.

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour :

- 1 -les voitures du groupe A et FA , (y compris les WRC-Super 2000, Kit Cars, Super 1600, R2 , R3 et ST)
- 2 - les voitures de groupe N et FN
- 3 - les voitures des groupes F 2000 (incluse les F2000 spécial) FC – FS , Z , GT et GTTS
- 4 - Rallye cross et auto cross division 2 : (10 voitures maximum)
- 5 - Groupe Circuit, y compris CATERHAM sauf groupes C, D et E : (10 voitures maximum)
- 6 - Groupe VHC : (10 voitures maximum)

Le niveau sonore est limité à 100 décibels, mesuré statiquement, conformément au Règlement Technique de la FFSA. En cas d' infraction, les commissaires sportifs prononceront une pénalité pouvant aller jusqu' à l' exclusion.

Les couvertures chauffantes sont autorisées

4.2 Assistance et Parcs

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et des accompagnants.

4.2.1 Stand

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 6 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

5.1 – Les publicités obligatoires

Les publicités obligatoires et facultatives proposées par les organisateurs sont les suivantes :

Obligatoires : Cpmunauté d' Agglo du Grand ALES – Groupe LAGANIER Automobiles

Optionnelles : En cours de négociation

5.2 – Publicité sur le parcours : aucune .

5.3 – Apposition des publicités organisation

Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € et une de 320 € en cas de récidive.

5.4 – Publicité du concurrent

il est permis aux concurrent d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures pour autant que celle-ci :

1. Soit en conformité avec la réglementation FFSA et les règlements de la FIA
2. N'empiète pas sur les endroits réservés aux panneaux de compétitions
3. Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
4. Un bandeau de pare-brise et / ou de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Grand Challenge représente un parcours de 4, 2 Km environ. Il sera effectué à 4 reprises , deux fois dans un sens, le Samedi dont une fois de nuit et deux fois dans l' autre , le Dimanche.

6.2 – Reconnaissances

Le tour de reconnaissance facultatif se fera le 03 / 12 / 2011 à 11 h. derrière une voiture ouvreuse.

Deux séances d' essais libres facultatifs auront lieu Le Samedi à 14 heures et le Dimanche à 9 heures 20.

Des contrôles seront effectués par des officiels et les sanctions prévues par la réglementation seront appliquées

Des contrôles de vitesse et de bruit (**100 dbs maxi**) pourront être effectués à tous moments de l' épreuve.

Au cours de leurs reconnaissances les concurrents ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. La direction de course sur rapport d'un juge de fait pourra refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Il est rappelé que la vitesse maximum autorisée à l' intérieur de l' enceinte du Pôle Mécanique (Paddock, parc, secteurs de liaisons, accès) est fixée **à 30 kmh**. Il est bien évident que les secteurs chronométrés ne sont pas concernés.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ

Les départs seront donnés, individuellement, **de 30 en 30 secondes**, départ arrêté. Les concurrents ne présentant pas dans leur ordre de numéro ou à l' heure qui leur sera éventuellement indiquée, seront pénalisés de 15 secondes

7.2 – Parc fermé

Les voitures seront mises en parc à l'issue de la 4^{ème} manche. (ligne droite des stands)

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque montée augmenté des éventuelles pénalisations.

Affichage : le 4 / 12 / 11 à l'issue de la dernière montée 15 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

A l'issue de l'épreuve, les 3 premiers du classement Scratch s'affronteront sur un tour de l'épreuve. Ils parcourront celle-ci sur CATERHAM.

Le premier recevra la coupe de la Communauté d'agglomération du Grand ALES et un prix cumulable avec les prix de Grand Challenge.

ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

Prix en espèces : environ 6 800 €uros

Les prix sont cumulables . Les coupes ne le sont pas.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.1 Presse

Les journalistes voulant couvrir la manifestation devront retirer leur accréditation auprès de l'ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES

11.2 Divers

Tout véhicule de démonstration ou d'essai non autorisé sur le parcours de la course par l'organisateur sera exclu.

XX



**GROUPE
LAGANIER**

CONCESSIONNAIRE – Avenue Charles Péguy - ALES



CHEVROLET



www.groupe-laganier.com

tél : 04-66-30-02-09

